

23-04-36

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration sur le déroulement du processus d'appel d'offres pour la fourniture de services et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ATTENDU QUE la RAEBL a engagée en ce sens un processus d'appel d'offres publics - # 2023-01 "Fourniture de services pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées" pour la station d'épuration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie et bien qu'il y a eu 2 visites d'entreprises, le 15 mars 2023 suite à l'ouverture public, la Régie a reçue une seule offre de l'entreprise suivante: Aquatech société de gestion de l'eau Inc.; La Régie a donc entamée le processus d'analyse de la soumission avec un comité de sélection formé à cette fin par le responsable désigné de la RAEBL.

ATTENDU QUE le processus avait comme condition obligatoire, une visite individuelle de la station pour tout soumissionnaire et que le soumissionnaire avait en outre la responsabilité d'examiner attentivement tous les documents de l'appel d'offres ainsi que de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat pour en assurer la réalisation.

ATTENDU QU'un rapport de conformité des offres a été effectué et qu'il s'en est suivi une évaluation des offres par pointage, jugée en fonction des critères de qualité et de prix.

ATTENDU QUE le comité de sélection de la RAEBL recommande au Conseil de la Régie l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenue le pointage final le plus élevé.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QU' avec un pointage final de 0.233, le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, accorde au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées à la firme Aquatech société de gestion de l'eau Inc., RC-050, 4750 Henri-Julien, Montréal, Québec H2T 2C8, pour un montant total de 5,263,072.61 \$ (cinq million deux cent soixante-trois mille soixante-douze dollars et soixante et un cents) toutes taxes incluses, d'une

durée de 5 ans à partir du 1 juillet 2023, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents de l'appel d'offres #2023-01 et de la soumission présentée qui fait partie intégrante de ce contrat.

QUE la firme Aquatech société de gestion de l'eau Inc.; doit respecter l'organigramme, les qualifications et les expériences du personnel exigées dans le cadre de la soumission déposée avec un droit de regard de la part du Secrétaire-trésorier de la RAEBL sur les effectifs proposés par la firme.

QUE les 3 documents suivants soient déposés aux archives de la Régie:

- Estimation du coût relatif au contrat, datée du 8 février 2023.
- Rapport sur le déroulement de l'Appel d'Offre concernant l'exploitation, daté du 3 avril 2023 et signé par le Secrétaire-trésorier de la RAEBL.
- Cahier original comportant le prix total et la signature du représentant autorisé de firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ou en regard à l'application du contrat concerné par la présente.